



LE TOULOUSE
FACT CHECKING

Non, il n'y pas
de CONFLIT D'INTÉRÊTS
entre Laurence Arribagé
et le TFC

SURFACE. Après la démission de Sophia Belkacem-Gonzalez de Canales, c'est Laurence Arribagé qui a récupéré la délégation municipale des relations avec les clubs sportifs. Une réorganisation a priori étonnante au vu des responsabilités toujours occupées par son mari Dominique Arribagé au sein du Toulouse Football Club.

Le 28 juin dernier, le départ de Sophia Belkacem-Gonzalez de Canales provoquait de fait un remaniement au sein du conseil municipal. Françoise Ampoullange fait son entrée pour remplacer la jeune élue en tant que maire du quartier Saint-Michel-Empalot. Une réorganisation qui s'est aussi accompagnée d'un jeu de chaises musicales au niveau des délégations dont la conseillère démissionnaire assurait la charge. Si la nouvelle venue a récupéré celle des cultures urbaines, la question des relations avec les clubs sportifs a, elle, été confiée à Laurence Arribagé, deuxième adjointe au maire. Une décision susceptible de surprendre étant donné que son mari, Dominique Arribagé, travaille toujours au Toulouse Football Club. Conflit d'intérêts ou pas ? La réponse est vite trouvée. Même si la note officielle annonçant la réorganisation oublie de le préciser, sur le site Internet de la mairie, en dessous des différentes missions de Laurence Arribagé, apparaît clairement la mention « *Hors questions concernant les relations entre la mairie et le TFC* ». Le service communication est également formel : tout ce qui concerne le TFC relève toujours directement du maire, Jean-Luc Moudenc. En réalité, cette distance imposée entre Laurence Arribagé et le club toulousain est même inscrite dans un arrêté municipal datant du 3 juillet 2015. Soit quelques mois seulement après la nomination de son époux au poste d'entraîneur le 16 mars 2015. L'article 4 dudit arrêté précise ainsi : « *Conformément à l'article 6 du décret (...) portant application de l'article 2 de la loi (...) relative à la transparence de la vie publique, madame Laurence*



Arribagé devra s'abstenir d'exercer sa délégation de fonction et de signature pour toutes les questions concernant les relations entre la Ville de Toulouse et le Toulouse Football Club. » Puisqu'avant de prendre les rênes de l'équipe professionnelle du TFC, Dominique Arribagé en était déjà le salarié depuis 2008, en tant que membre de la cellule de recrutement, nous nous sommes aussi penchés sur l'origine de cette délégation des relations avec les clubs sportifs. Or, ce n'est pas en raison d'un éventuel conflit d'intérêts qu'elle a été créée, mais pour soulager Laurence Arribagé, alors en charge des sports et loisirs, tous sujets confondus. Cette dernière ayant été élue députée en juin 2014 à la faveur d'une législative partielle, il a en effet été décidé de composer au début de l'année 2015 une délégation renforcée. Plusieurs questions spécifiques relevant du sport ont ainsi été confiées à différents conseillers municipaux. Et c'est Marie-Hélène Mayeux-Bouchard qui a inauguré la mission de relation avec les clubs sportifs avant d'être remplacée par Sophia Belkacem, suite au grand réajustement opéré par Jean-Luc Moudenc en juillet 2015. « *L'épilogue d'une bataille d'egos avec Laurence Arribagé* », écrivait à l'époque "La Dépêche du Midi".

Nicolas Mathé

LE JOURNAL TOULOUSAIN



MÉDIA DE SOLUTIONS

COMPRENDRE, S'INSPIRER, AGIR 1€

Et maintenant p.10
DES CHERCHEURS
RÉVÈLENT LA DANGÉROSITÉ
DU BISPHENOL S

Politique p.12
PLAISANCE-DU-TOUCH :
QUELLE ÉTIQUETTE
POUR PHILIPPE GUYOT ?

JEUDI 25 > 31 JUILLET 2019 • N° 849

Internet : METTRE L'INTOLÉRANCE EN VEILLE

L'hebdo cle@n



© Héliane Ressayres / JT

R 29141 - 0849- F 1,00€



C'EST L'HISTOIRE D'UNE VICTIME...

pas si virtuelle

est édité par Scoparl News-Médias 3.1
32 Rue Riquet, 31000 Toulouse
Tél : 09.83.27.51.09
redaction@lejournaltoulouse.fr
Registre du commerce :
RCSB 803 281 880
N° Commission Paritaire:
1123 C 83361
ISSN : 2425.1151
Dépôt légal à parution
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Rémi Demersseman
RÉDACTEUR EN CHEF :
Séverine Sarrat
redaction@lejournaltoulouse.fr
RÉDACTION :
Philippe Salvador, Nicolas Mathé, Nicolas
Belaubre et Séverine Sarrat.
CHEF DE PROJET WEB :
Fabien Pomiès
CORRECTION :
Thomas Gourdin
PHOTOGRAPHES :
Franck Alix et Héléne Ressayres
MAQUETTE :
Séverine Sarrat
IDENTITÉ VISUELLE :
www.cathycombarnous.fr
ANNONCES LÉGALES :
Tél. : 09.83.27.51.41
annonceslegales@lejournaltoulouse.fr
Le Journal Toulousain est habilité
à publier les annonces légales
et judiciaires en Haute Garonne
Tarif préfectoral 2019 : 4,16 € HT la ligne.
ABONNEMENT : 48 € pour 50 numéros
et le contenu numérique.
SERVICE COMMERCIAL
(annonces légales et parutions publicitaires) :
Véronique Lapeyre et Xavier Pamphile
Tél : 09.83.27.51.41
veronique.lapeyre@lejournaltoulouse.fr
IMPRESSION : Rotimpres (Espagne)
Pol. Ind. Casa Nova
Carrer Pla de l'Estany s/n
17181 Aiguaviva (Girona)
Journal fondé en 1997 par André Gallego



Comme beaucoup de gens de ma génération, je dispose de comptes Facebook, Twitter et Instagram. J'ai décidé d'y assumer voire d'y afficher mes orientations sexuelles. Une façon de militer également pour la lutte contre l'homophobie. Vous l'aurez compris, je suis gay !

Je savais que, comme dans la vie réelle, cela me vaudrait quelques quolibets... Mais pas à ce point. J'ai été victime d'un déferlement de haine sur mon mur Facebook notamment. Je ne saisis pas de quelle manière ces gens, que je ne connais pas, m'ont identifié. J'ai bien sûr la possibilité de les bloquer, mais de nouveaux apparaissent. Est-ce la même personne qui possède plusieurs comptes ou un groupuscule qui se transmet mon pseudo ?

J'ai été choqué par tant de violence. J'ai finalement choisi de ne plus y prêter attention. Je me suis résigné, estimant que ces agressions n'étaient après tout que virtuelles. Mais je me suis rapidement ravisé. Car ne rien faire, c'est en quelque sorte cautionner. Il en est hors de question. Même sur Internet, un propos homophobe reste insupportable et doit être banni, voire puni.

Je ne me suis pas encore renseigné quant aux démarches à suivre, mais je vais m'y pencher. Ainsi, non seulement j'obtiendrai réparation, mais je participerai aussi activement à la lutte contre la diffusion de contenus haineux sur Internet.



Florent, 33 ans, infirmier

LE JOURNAL TOULOUSAIN

DES SOLUTIONS CHAQUE SEMAINE



BULLETIN D'ABONNEMENT JOURNAL TOULOUSAIN

ABONNEMENT 6 MOIS / 26 € : édition papier + web sur Internet
ABONNEMENT 1 AN / 48 € : édition papier + web sur Internet

☐ 6 MOIS ☐ 1 AN

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Mail _____

Règlement :

- ☐ Par chèque à l'ordre de : Le Journal Toulousain
☐ Par carte bancaire (nous contacter au 09 83 27 51 09)
☐ Par virement : Titulaire : NEWS-MEDIA 3.1

Domiciliation : CREDITCOOP TOULOUSE
IBAN : FR76 42 55 9100 0008 0104 6683 177
Code BIC : CCOOPFRPPXXX - Code Banque : 42559
Code guichet : 10000 - N° Compte : 0801466831 - Clé 77

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à
l'ordre de :
Le Journal Toulousain
32, rue Riquet - 31 000 Toulouse

Jt
LE JOURNAL
TOULOUSAIN

Signature obligatoire

3 COMPRENDRE

CORBEILLE. « Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre et finit par perdre les deux. » Les débats provoqués par l'adoption de la loi Avia visant à mieux sanctionner les contenus haineux en ligne remet au goût du jour cette citation approximative de Benjamin Franklin. S'oppose alors la vision d'un Internet totalement libre et celle d'un espace protégé et accessible à tous. Car, malheureusement, l'anonymat apparent du Web révèle parfois la face la plus sombre de certains d'entre nous. Le JT a surfé sur les solutions permettant de lutter contre les déversements de violence sur la Toile.



Jt

INTER mettre l'intolér

Deux par seconde. C'est la cadence à laquelle les propos haineux se retrouvent sur Internet selon une étude réalisée en 2017 par Kantar Media. L'agence d'analyse du Web a ainsi observé, durant 24 heures, les commentaires des sites, blogs et réseaux sociaux les plus fréquentés. Au total, plus de 200 000 insultes ont été constatées en une seule journée. Un phénomène démultiplié par l'outil de diffusion lui-même qui ouvre un espace de paroles à tous. « Si la liberté d'expression garantie par Internet est positive, elle peut facilement dériver par manque de filtres »,

« Les propos haineux ne sont pas des opinions, mais des délits »

expose Laurence Allard, sociologue spécialisée en sciences de la communication. D'autant plus depuis l'avènement des réseaux sociaux. Par le partage, les likes et les tags, les récepteurs deviennent à leur tour des émetteurs et offrent une audience dix fois plus importante au discours. « Les principes utilisés par Twitter, Instagram et autres Facebook pour repérer les propos haineux sont les mêmes qui permettent de cibler les internautes pour leur suggérer ce type de contenus », précise-t-elle. Sans compter l'impunité, ou presque, qui règne sur Internet. Sous couvert d'anonymat, la parole

se libère. Pour Laurence Allard, le phénomène va même plus loin : « Nous parlons de pseudonymat. » Au-delà de se cacher derrière une fausse identité, certains s'en servent pour revendiquer des idées sexistes, racistes ou homophobes. « Comme un nom d'auteur, ils utilisent des pseudonymes pour occuper la scène et s'arroger une tribune à l'audience gigantesque. Il s'agit de véritables propagandes diffusées par des activistes », précise la sociologue. Ainsi, 53 % des internautes français disent avoir déjà été confrontés à des propos injurieux, d'après un sondage Opinion Way publié en décembre 2018. Le plus souvent, il s'agit d'allégations sexistes et racistes. « Ce sont les mêmes sur Internet que dans la vie réelle. À la



NET : ance en veille

différence que le Web permet de les supprimer », commente Laurence Allard. Mais concernant cet arbitrage entre liberté d'expression et retrait des discours de haine, 37 % des sondés estiment qu'il est préférable de préserver la première. « Attention », prévient la sociologue, « les déclarations sexistes, racistes et homophobes ne sont pas des opinions, mais des délits. » « Les effacer ne relève donc pas de la censure, mais du respect de la loi », insiste-t-elle. D'ailleurs, si 84 % des personnes interrogées par Opinion Way les jugent scandaleuses, elles ne sont que 20 % à les signaler. D'abord, parce qu'il est plus facile de fermer une page Internet immédiatement si le contenu dérange, comme c'est

le cas de 32 % des Français. Ensuite, parce que la manœuvre n'est pas forcément évidente sur tous les sites. Enfin, par lâcheté sociale, « la même qui empêche les témoins d'une agression d'intervenir », selon la spécialiste des comportements numériques. Afin de mettre un terme aux interprétations, de développer une autorégulation et de sanctionner les diffuseurs de propos haineux, la loi dite Avia vient d'être votée à l'Assemblée nationale (voir page 6). Elle impose notamment aux plateformes de les retirer sous 24 heures.

« De véritables propagandes diffusées par des activistes »

Séverine Sarraat ✍

Internet et les propos haineux

Le laxisme des réseaux sociaux

Seuls 31% des messages haineux signalés sur les réseaux sociaux sont supprimés après 24 heures

Le plus laxiste



22 %
des messages
supprimés
sur YouTube



15 %
des messages
supprimés
sur Twitter

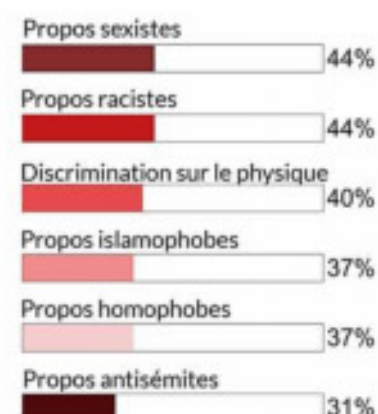


55 %
des messages
supprimés
sur Facebook

Les acteurs les mieux placés pour lutter contre les discours de haine selon les Français



A quel type de propos haineux avez-vous déjà été confronté ?

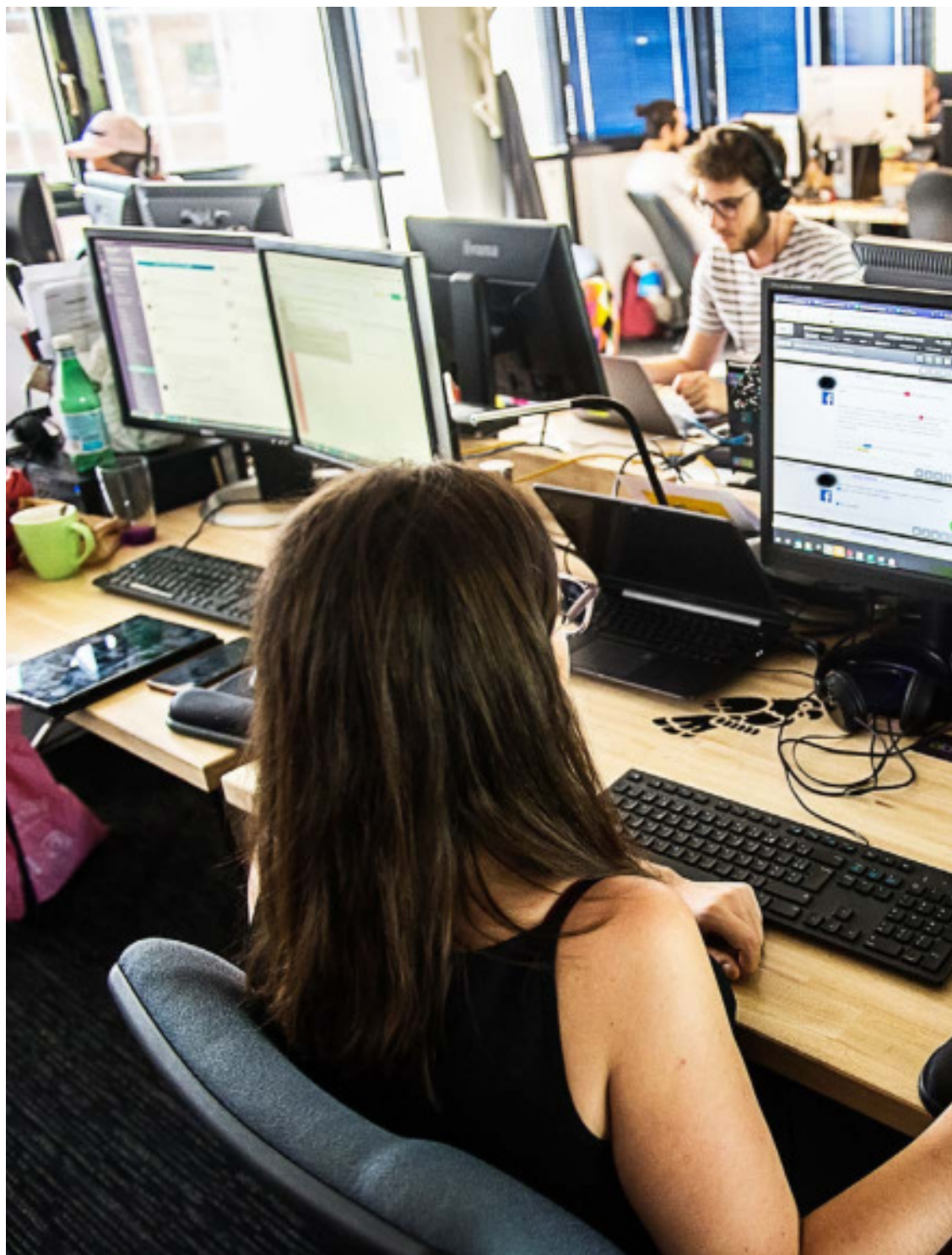


Source : Testing européen du Mouvement antiraciste européen (Egam), sondage "Les Français et les discours de haine sur Internet" d'Opinion Way (2018).

LES DÉPOLLUEURS du Net

APPROUVÉ. Chaque jour, ils bloquent des centaines de messages à caractère raciste, homophobe ou injurieux. Les modérateurs de la société Atchik chassent, pour leurs clients, les contenus n'ayant pas leur place sur Internet. D'un site de rencontre au compte Facebook de l'Élysée, ils sont les arbitres du vivre ensemble sur le Net.

It



Sans eux, Internet serait totalement désinhibé. Un monstre incontrôlable atteint du syndrome de Gilles de La Tourette, de paranoïa et de tendances exhibitionnistes. Au troisième étage d'un immeuble toulousain, dans les locaux de la société Atchik, une vingtaine de jeunes gens passe leurs journées à éplucher des publications et commentaires d'internautes. Ce qui, pour la plupart d'entre nous, s'apparente à une perte de temps est ici une occupation sérieuse. Une tâche aux lourds enjeux, exigeant finesse et détachement. La pression est d'autant plus grande que les salariés de cette société spécialisée dans la modération de conversations en ligne ont sous leur responsabilité, entre autres, les comptes Facebook de l'Élysée et d'Emmanuel Macron.

« C'est un métier fondamental. Nous sommes à la fois garants de la liberté d'expression, du respect de la loi et des personnes. En tant qu'administrateurs de communautés, nous devons également identifier et valoriser les contenus intéressants », introduit Steve Bonet, directeur marketing et communication de cette entreprise qui compte une cinquantaine de clients. Au total, plusieurs millions de messages sont triés ici mensuellement. Chacun des employés en traitant près de 3 000 par jour, parmi lesquels plusieurs centaines seront refusés pour leur caractère haineux. Aujourd'hui, la journée est calme. L'actualité, seulement émaillée de quelques faits divers, ne soulève pas les foules. Et les trolls, désœuvrés, se tiennent relativement sages. À part un ou deux amalgames

racistes, pas grand-chose à jeter à la corbeille. « Nous repérons très rapidement la tendance du jour. Si l'actu est basée sur des contenus polémiques, nous redoublons de vigilance », explique Noémie Ortiz, modératrice et chargée de veille depuis dix ans. À ses côtés, une collègue travaille à faire respecter la norme éditoriale des photos de profil d'un site de rencontre qui refuse les portraits mal cadrés et les corps trop dénudés. Malgré ses abdominaux parfaitement dessinés, un jeune éphèbe devra se trouver un autre cliché pour aguicher. Un écart anodin en comparaison des fanfarons s'exhibant armés ou en possession de drogue.

« Nous ne sommes ni des justiciers ni des inquisiteurs »

« La modération consiste à autoriser la publication d'un message selon certains prérequis. D'une part, la charte du site Internet, qui peut par exemple choisir de bannir la vulgarité. Et d'autre part, le cadre légal », explique Steve Bonet, qui rappelle qu'en France, le néga-

tionnisme comme l'apologie de la haine, du racisme et du terrorisme sont des délits. « Conformément à notre obligation, nous signalons systématiquement ces propos. De même pour les menaces de mort et les messages suicidaires. En ce qui concerne le racisme, nous sommes débordés », déplore le responsable, qui continue de s'atteler régulièrement à des tâches de modération. « Nous ne sommes ni des justiciers ni des inquisiteurs. Il est impératif d'accepter les opinions, même quand elles sont très éloignées de nos valeurs », ajoute Noémie Ortiz. « Il n'existe pas de formation professionnelle. Quand de nouvelles personnes intègrent la société, nous leur apprenons à identifier ce qui relève de l'injure, de la diffamation et de la désinformation. Nous leur demandons également de vérifier systématiquement les informations douteuses. C'est un métier qui nécessite un solide sens de la déduction et une excellente culture générale », explique Steve Bonet. Parfois, la différence est ténue et tient à un simple accord de verbe. « Dans les cas qui mettent en



© Franck Alix / JT

cause des personnes, nous sommes attentifs à l'usage du conditionnel afin de ne pas porter atteinte à la présomption d'innocence », illustre-t-il.

Mais les temps ne sont pas toujours aussi paisibles. La journée des attentats du 13 novembre 2015, et la divulgation de photos des victimes, a été l'une des plus dures. « C'est un métier qui peut s'avérer éprouvant »,

« J'ai vu tant de choses que plus rien ne me choque »

concède le responsable, avant d'évoquer sa première confrontation à la violence d'une image pédopornographique. Un psychologue du travail est ainsi à disposition des équipes et

les employés ont la possibilité de passer le relais si le besoin s'en fait sentir. « J'ai vu tant de choses que plus rien ne me choque. Mais, avec la fatigue, on peut se faire rattraper par l'émotion », confie Noémie Ortiz, qui a mis en place des mécanismes de détachement. « Nous en rions entre nous pour dédramatiser. Avec l'expérience, nous parvenons à faire une lecture rapide et à ne nous arrêter que sur les mots clés, sans entrer dans le détail des propos haineux. Ce qui prime, c'est la satisfaction de se dire que, sur les espaces que nous administrons, les personnes se conforment à la loi et se respectent entre elles », conclut-elle.

Nicolas Belaubre ✍

LA TÊTE D'AMPOULE

LA LOI pour contraindre à l'autorégulation

MENTIONS LÉGALES. Pour lutter contre la profusion de propos haineux sur Internet, l'Assemblée nationale vient de voter la proposition de loi de Laetitia Avia, députée En Marche de la 8^e circonscription de Paris. Patricia Sultan, juriste spécialisée en droit des médias, la décrypte pour le JT.

Avec 434 voix pour, 33 contre et 69 abstentions, la proposition de loi portée par la députée En Marche Laëtitia Avia a été adoptée le 9 juillet dernier. Elle vise à lutter contre les contenus haineux sur Internet en contraignant à l'autorégulation. Pour cela, le texte impose aux plateformes et moteurs de recherche le retrait des propos illégaux dans les 24 heures suivant leur signalement. Les sites ne respectant pas l'injonction encourront une amende pénale de 250 000 euros et une sanction administrative (4 % du chiffre d'affaires).

À cette dernière mesure, s'oppose une première salve de critiques, notamment autour d'une potentielle interprétation de ce qui peut être qualifié de propos haineux. Pour Patricia Sultan, juriste spécialisée en droit des médias, aucune ambiguïté n'est possible : « Il s'agit ici de déclarations "manifestement illicites" n'ouvrant pas à débat. » Sont concernés l'apologie de crimes contre l'humanité ou de guerres, les injures ou l'incitation à la haine en raison du sexe, de l'orientation sexuelle, du handicap, de la nationalité ou de la religion.

À l'inverse, il existe un risque de signalement excessif. Il est cependant limité selon la juriste : « D'abord parce que seuls seront pris en compte ceux émanant des victimes elles-mêmes. Il faut avoir subi un préjudice pour le dénoncer. Ensuite, parce que les notifications abusives sont punies de 15 000 euros d'amende. Enfin, car la démarche est la même qu'un dépôt de plainte. Il faut décliner son identité et motiver la demande de retrait d'un contenu. »

Peut seulement poser problème la bonne volonté, ou pas, des plateformes et des moteurs de recherche à jouer le jeu. « Ce texte est pour eux le dernier avertissement leur permettant une autorégulation volontaire avant l'intervention de la force judiciaire », note Patricia Sultan. Et pour coordonner le tout, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) voit ses compétences étendues au Web. « Il lui est confié le pouvoir de supervision, de contrôle et de sanction administrative. Il s'assurera ainsi des retraits des contenus haineux et pourra faire un rappel à l'ordre si ce n'est pas le cas ou si cela prend trop de temps », précise-t-elle. Reste la question de l'efficacité réelle des injonctions du CSA.

Pour appuyer, la loi prévoit la création d'un observatoire des diffusions haineuses en ligne et d'un parquet spécialisé en matière de numérique composé de magistrats rompus aux particularités d'Internet. « La justice est totalement impliquée dans le processus. De quoi couper court à toute suspicion de modération manipulée par les Gafa ou à une censure gouvernementale », selon Patricia Sultan.

Ces critiques émanent, selon elle, directement des lobbies du Web. « Ce n'est pas hasard si, lorsque vous tapez "loi Avia" sur Google, les premiers référencement font état d'accusations acerbes sur le sujet. » Une carte jouée par les géants du Web, qui se trouvent maintenant devant leurs responsabilités. « Il faudra attendre au moins cinq ans pour tirer un premier bilan de l'efficacité de la loi », prédit la juriste.

Séverine Sarrat ✍

PATRICIA SULTAN

> Juriste spécialisée en droit des médias, elle enseigne également le cadre juridique de diffusion (presse, Web, cinéma...) à des journalistes et à des professionnels de la presse et d'Internet.



Jt



LES PROMENEURS DU NET : un engagement *réel* sur le terrain virtuel

L'idée vient de Suède où, en 2012, des éducateurs se sont rendus compte de la nécessité de prolonger sur les réseaux sociaux les différentes actions de sensibilisation et d'accompagnement qu'ils effectuaient dans la rue auprès des jeunes. Entre autres, pour les mettre en garde sur les conséquences que certains propos ou comportements peuvent engendrer. Pour soi, comme pour les autres. « Les Promeneurs du Net sont des professionnels reconnus, issus de tous les champs d'intervention. Ils opèrent dans le cadre de leur travail, avec les mêmes règles et le même cadre déontologique », précise Élisabeth Honoré, conseillère technique enfance et jeunesse au sein de la Caf de Haute-Garonne, qui finance la coordination départementale du dispositif. Actuellement, une cinquantaine de promeneurs assurent une présence régulière sur la Toile. Grâce à des profils qui les identifient clairement, ces animateurs, conseillers ou éducateurs,



peuvent intervenir sur des forums ainsi que sur les principaux réseaux sociaux, particulièrement plébiscités par les 12-25 ans. Chaque jour, ils répondent à des questions, rappellent les règles de protection de la vie privée ou orientent, si besoin, vers des professionnels compétents. « L'objectif est d'apporter sur la Toile une présence adulte bienveillante et éducative pour ne pas laisser les jeunes découvrir seuls les réseaux sociaux et l'univers numérique. Face aux propos haineux, le promeneur du Net va intervenir de la même manière que dans une structure d'accueil physique : rappeler la loi ou diriger les victimes vers un accompagnement adapté », précise la coordinatrice. Selon elle, le dispositif a également permis de mettre en relation les acteurs et de favoriser la compréhension mutuelle des rôles et des compétences de chacun.

Nicolas Belaubre ✍

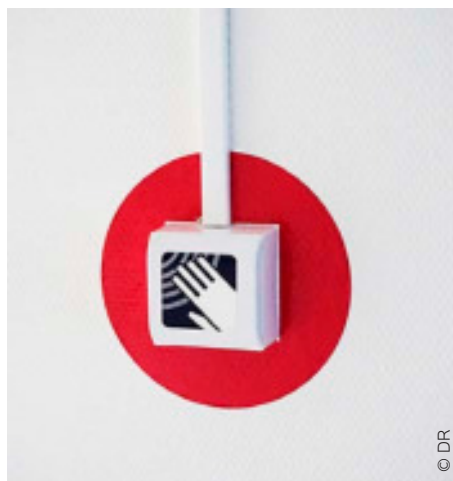
Jt



UN BOUCLIER anti-insultes

Une application qui bloque les contenus haineux, c'est bien. Mais si celle-ci peut, dans le même temps, tourner en ridicule les harceleurs numériques, c'est encore mieux. L'extension "Licornes vs Haters", un logiciel qui s'installe sur le navigateur Internet, propose un service de modération en ligne qui remplace les insultes par de gentils émojis. Les torrents d'insanités se transformant alors en déluge de pictogrammes mignons et acidulés. Un moyen surprenant et viral de sensibiliser les adolescents à base d'arcs-en-ciel, licornes et autres petits cœurs.

🔗 respectzone.org



PORTAIL NATIONAL de signalement

Même s'il s'agit d'un espace de liberté, tout n'est pas autorisé sur Internet. Chantage par mail, propos violents ou incitation au suicide, de nombreux contenus ou comportements enfreignent la loi et peuvent porter atteinte aux droits des personnes, voire mettre leur vie en danger. Pour lutter contre ces phénomènes, les pouvoirs publics ont mis en place une plateforme avec un bouton "signaler" unique qui permet de rapporter des faits répréhensibles. L'alerte est immédiatement transmise au service compétent qui déclenchera, si besoin, les mesures et actions judiciaires appropriées.

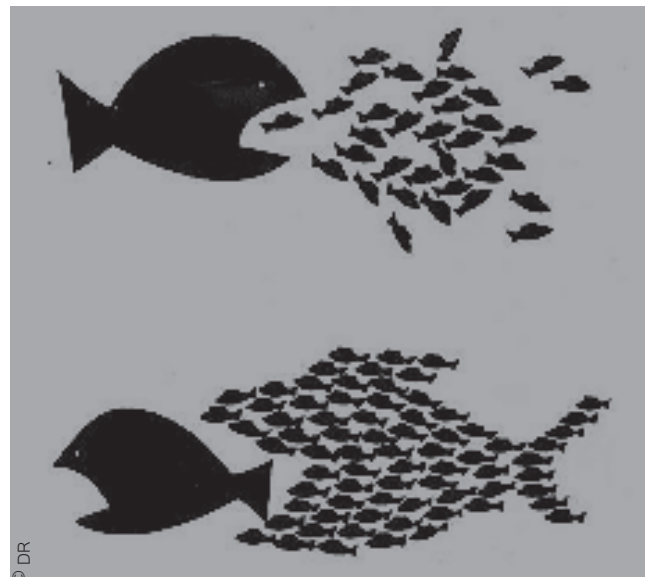
🔗 internet-signalement.gouv.fr



Un bataillon ANTI-TROLL

Une armée bienveillante pour faire front aux assauts de hordes de trolls, ces internautes qui perturbent sciemment les débats sur les forums, en recourant à de la provocation gratuite et outrancière. Inspiré d'un mouvement citoyen suédois, le mot-dièse #jesuislà a été créé pour lutter collectivement contre ce phénomène. Le principe consiste à signaler, grâce à cet outil de référencement, les fils de discussion comportant du cyberharcèlement, de la désinformation ou qui véhiculent massivement des propos haineux. Les membres de la communauté ainsi prévenus peuvent intervenir pour rééquilibrer le débat et/ou rétablir la vérité.

#jesuislà





VOUS ALLEZ EN ENTENDRE PARLER

UN PLAN pour mieux *vivre ensemble* sur le Net

Sur Internet comme dans la rue, le vivre ensemble est un enjeu majeur. Conscients de la nécessité de mener des actions dans ce sens, la mairie de Toulouse et la Délégation interministérielle contre les discriminations (Dilcrah) ont signé, le vendredi 7 juin, un Plan d'action de prévention et de lutte contre les discriminations. « Cette démarche a pour vocation de promouvoir des initiatives déjà existantes, mais parfois méconnues. C'est le cas des formations à la lutte contre la haine sur Internet dispensées par le groupement d'intérêt public Ressources & Territoires ou de la campagne européenne "No Hate" », détaille Nicole Miquel-Belaud, conseillère municipale déléguée à la promotion de l'égalité, l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations.

Le GIP Ressources & Territoires, une structure missionnée par l'État pour accompagner les acteurs de la cohésion sociale, propose donc des formations à la demande et à destination des professionnels.

« Ces interventions ont une cible très large : élus, responsables de services techniques de la fonction publique, éducateurs, travailleurs sociaux, etc. L'objectif est de leur donner des outils qu'ils puissent s'approprier et mettre en place dans leurs pratiques professionnelles ou transmettre à leurs collaborateurs », explique Nathalie Chevigny, chargée de formation au GIP Ressources & Territoires. Pour cela, les intervenants mettent à leur disposition un livret pédagogique intitulé "Connexion". « C'est un recueil d'exercices. Les participants doivent, par exemple, évaluer l'impact d'un discours de haine en fonction de sa nature et de son contexte. Les réponses à donner ne sont pas les mêmes face à un mail privé humiliant ou face à une déclaration homophobe d'un secrétaire d'État », détaille-t-elle.

De même, la mairie soutient le mouvement "No Hate", une campagne internationale contre les propos haineux. Ce projet participatif, lancé par et pour les jeunes au Conseil de l'Europe, fédère, dans 45 pays, des programmes de sensibilisation visant à promouvoir la cybervieillesse ou lutter contre la violence en ligne et les discours intolérants.

Nicolas Belaubre ✍



© GIP ressources et territoires

Jt



Voiture électrique en libre service ou avec voiturier



Sans abonnement - Stationnement libre et gratuit*



Télécharger dans
l'App Store

iodines.fr

05 82 08 52 70



DISPONIBLE SUR
Google Play

* sur la voirie dans la zone de libre service

GRAND ANGLE

Gilets jaunes : De NOUVELLES AIDES directes pour les commerçants

SECOURS. En raison d'un mouvement des Gilets jaunes qui s'éternise, la Région Occitanie lance un nouveau dispositif de soutien aux petits commerçants du centre-ville. Ces subventions directes sont destinées à soulager leur trésorerie.

« Personne ne pouvait préjuger de la durée du mouvement des Gilets jaunes. Les premiers dispositifs d'aide aux commerçants que nous avons lancés étaient adaptés à une situation exceptionnelle d'urgence. Nous n'avions pas imaginé que nous en serions encore là au début de l'été », explique Nadia Pellefigue, vice-présidente de la Région Occitanie en charge du développement économique. Ainsi, après des aides à la réparation et des prêts exceptionnels, la collectivité vient de lancer un nouveau dispositif destiné aux plus fragilisés. Une subvention directe pour soutenir la trésorerie des entreprises de moins de 50 salariés ayant subi, sur un trimestre, une baisse d'au moins 15 % de leur chiffre d'affaires comparé à la même période l'année précédente. Cette aide, plafonnée à 15 000 euros, intervient à hauteur de 15 % de la perte enregistrée et peut grimper jusqu'à 20 % si le demandeur a contracté un prêt bancaire de trésorerie. Elle est puisée dans le fonds de 4,5 millions d'euros débloqué au début du mouvement par la Région et dont 3,3 millions ont été consommés à ce jour.

« Ce nouveau dispositif a été rapidement établi à partir d'un constat réaliste et partagé avec les commerçants sur les niveaux préoccupants de baisse de chiffre d'affaires. Certains ne se paient plus depuis plusieurs mois », souligne Nadia Pellefigue. C'est le cas notamment d'Éric Trémège, agent immobilier : « En tant que franchise d'un grand groupe, nous avons particu-

lièrement été ciblés alors que nous ne sommes que des petits commerçants. Depuis que nous avons ouvert, il y a un plus d'un an, je ne me suis pas octroyé un centime de salaire », témoigne-t-il. Ce dernier a bénéficié d'une aide de 6 595 euros pour faire face aux détériorations et est éligible au nouveau dispositif, pour lequel il s'apprête à entamer les démarches.

« Certains ne se paient plus depuis plusieurs mois »



© Caroline Léna Becker

Si près de 200 entreprises ont déjà été accompagnées, difficile d'évaluer le nombre réel de potentiels bénéficiaires : « C'est une population qui n'a pas l'habitude de demander. Tous les mois, ils ont l'espoir d'avoir de meilleurs résultats », observe Nadia Pellefigue. Avant ses conclusions finales, la commission parlementaire "Impact Gilets jaunes" a, elle, estimé le coût économique des manifestations à 7,5 millions d'euros à Toulouse (contre 3 millions à Bordeaux). Ces subventions directes sont donc accueillies avec soulagement : « Plus que des étalements de charges, c'est ce dont nous avons besoin en ce moment. Nous espérons que l'État et d'autres collectivités suivront. Pour autant, il faudra

qu'un jour, les consommateurs puissent réinvestir le centre-ville. C'est l'enjeu majeur », affirme Jean-Marc Martinez, président de la Fédération des artisans, commerçants et professionnels de Toulouse.

Une réunion avec Carole Delga, présidente de la Région, est d'ores et déjà planifiée pour faire le point à la fin du mois de septembre. « Nous n'avons pas encore d'éléments pour attester d'un changement d'habitudes profond chez les consommateurs, mais nous prévoyons déjà des campagnes de communication pour redynamiser les commerces de proximité », annonce Nadia Pellefigue.

Nicolas Mathé ✍

À LA LOUPE

AVIS FAVORABLES pour Teso et la Tour Occitanie

PLIÉ. La commission d'enquête publique sur le projet immobilier Toulouse Euro Sud-Ouest, dont fait partie la Tour Occitanie, n'a rendu que des avis favorables à son lancement. Et trop peu de réserves, déplorent ses détracteurs.



Le permis de construire de la Tour Occitanie est sur le point d'être signé. La commission d'enquête publique a dépouillé 1 763 contributions citoyennes et rendu ses avis sur ce dernier et sur l'ensemble du projet immobilier Toulouse Euro Sud-Ouest (Teso) : « Ils sont tous favorables », se félicite Toulouse Métropole. Deux réserves sont toutefois émises, l'une pour agrandir la surface des espaces verts, l'autre pour compenser l'absence de logements sociaux dans la tour. Son promoteur devra en effet y dédier un programme de 3 950 m² sur la première phase de Teso.

Les associations, « irritées » que ce rapport ne leur ait pas été directement transmis, ne sont pas surprises par ses conclusions : « La présidente de cette commission était chargée d'une précédente enquête publique (...) et avait recommandé en personne un projet de gratte-ciel », un conflit d'intérêt patent pour Richard Mébaoudj, président du collectif Non au gratte-ciel de Toulouse.

De son côté, le conseiller municipal socialiste Romain Cujives réitère sa proposition de referendum local, dans les meilleurs délais : « Nous offririons ainsi une réelle légitimité à la décision de construire, ou pas, la Tour Occitanie ». Une issue peu probable selon l'ancien maire et membre de Génération.s Pierre Cohen : « Jean-Luc Moudenc n'acceptera pas de referendum. Il n'a que deux projets pour se faire réélire : la Tour Occitanie et la troisième ligne de métro. Il ne cédera sur aucun des deux. »

Philippe Salvador ✍

ET MAINTENANT ?

Une étude de chercheurs toulousains **alerte** sur les RISQUES DU BISPHÉNOL S

REBELOTE. Une étude réalisée, entre autres, par des chercheurs de l'École nationale vétérinaire de Toulouse, montrent que l'utilisation du bisphénol S, en remplacement du très décrié bisphénol A, comporterait des risques sanitaires. L'Association santé environnement France réagit.

Le bisphénol S serait-il aussi dangereux que le Bisphénol A ? Alors qu'il a remplacé ce dernier dans la majorité des cas – on le retrouve donc dans des biberons, des conserves alimentaires ou des tickets de caisse – il n'est pas considéré comme une molécule préoccupante par l'Agence européenne des produits chimiques, contrairement au Bisphénol A, interdit depuis 2013. Les chercheurs de l'École nationale vétérinaire de Toulouse, avec ceux du laboratoire Toxalim et des universités de Montréal et de Londres, démontrent pourtant que l'utilisation du bisphénol S « conduit à augmenter l'exposition à une substance hormonale active », et qu'il « persiste plus longtemps dans l'organisme et à des concentrations beaucoup plus élevées que le bisphénol A ». Leur étude, publiée dans la revue "Environmental Health Perspectives", vient en confirmer d'autres sur les dangers que présente cette molécule. « Ce n'est que le début des découvertes sur les substituts bisphénolés, qui ont été peu observés jusqu'à présent », constate Pierre Souvet, cardiologue, président de l'Association santé environnement France (Asef), qui a notamment pour objectif d'informer sur l'impact des polluants. Ce dernier rappelle que l'Agence de sécurité alimentaire (Anses) considère qu'il n'est à ce jour « pas possible de conduire une évaluation des risques sanitaires

liés à une utilisation de ces composés dans des produits de consommation, ce qui doit inciter à la plus grande prudence en matière de substitution ».

La guerre semble bel et bien déclarée contre le bisphénol S. « On aura des difficultés à le faire interdire au niveau mondial tant qu'il n'y aura pas eu suffisamment d'études prouvant sa dangerosité sur



le cerveau, la fertilité, les risques de diabète ou de cancers... Comme ce fut le cas pour le bisphénol A. Cela prendra des années. » En attendant, Pierre Souvet appelle de ses vœux un strict contrôle des produits concernés et sa publication par des organismes indépendants : « Les entreprises ont tout à y gagner en termes de transparence. »

Le président de l'Asef n'exclut pas la possibilité de porter le dossier devant les tribunaux. S'appuyant notamment sur le recours pour « inaction climatique » déposé contre l'État par quatre ONG de protection de l'environnement à l'origine de la pétition "L'affaire du siècle". Et sur la reconnaissance par la justice, le 25 juin dernier, de la carence de l'Etat dans sa lutte contre la pollution

de l'air, suite à la plainte d'une mère et sa fille vivant à proximité du périphérique parisien. Une décision qui pourrait faire jurisprudence. « Cela signifie que, même si nous ne parvenons pas à établir de lien de cause à effet entre les cancers et le bisphénol S, les autorités publiques pourraient être condamnées pour ne pas avoir fait respecter la législation sur l'étiquetage des produits concernés », explique le cardiologue. L'Asef ayant constaté plusieurs manquements en la matière. Une procédure qui pourrait être portée, selon Pierre Souvet, par les associations de consommateurs.

Philippe Salvador ✍

« Ce n'est que le début des découvertes sur les substituts bisphénolés »

ÇA BOUGE !

Un **bâton** dans les roues de L'UBÉRISATION

FREIN. Suite à plusieurs décisions de justice favorables aux livreurs à vélo, MySmartcab, la plateforme spécialisée dans les actions collectives lance une démarche nationale inédite pour permettre à un maximum de coursiers travaillant pour Uber Eats de faire reconnaître leurs droits.

Ce mardi 23 juillet, MySmartcab, la plateforme créée par l'avocat toulousain Christophe Léguevaques, lance une action collective contre Uber Eats pour défendre les droits des livreurs à vélo. Une procédure d'ampleur nationale rendue possible par deux décisions de justice récentes. « La Cour de cassation en novembre 2018 et la cour d'appel de Paris en janvier 2019 ont jugé qu'il y avait bien un lien de subordination entre les sociétés exploitantes et leurs collaborateurs caractérisé par des ordres, un contrôle et des sanctions. Et que ces derniers ne sont donc pas des travailleurs indépendants », explique Christophe Léguevaques. Celui-ci a ainsi déci-

dé de donner aux livreurs Uber Eats la possibilité de profiter de cette jurisprudence. Le but étant d'obtenir la requalification de la relation de travail en CDI et l'ouverture des droits inhérents.

Le prix d'accès à la procédure a été fixé à 60 euros et l'avocat espère qu'au moins 500 personnes y prendront part. « Il y a 30 000 livreurs à vélo en France et 20 000 chez Uber Eats. Nous nous attaquons au numéro un mondial avec pour objectif de créer un débat public sur le statut juridique de ces plateformes présentées comme modernes, mais qui représentent en vérité un retour au XIX^e siècle ». En cas de succès, la démarche remettrait profondément en cause ce modèle qui prive les salariés de toute protection sociale. « Je ne sais pas si nous allons bouter Uber Eats hors de France, mais nous essaierons d'abord de discuter avec eux. Selon la réponse, nous irons ou pas aux prud'hommes », prévient maître Léguevaques. Les livreurs ont jusqu'au 30 octobre pour s'inscrire.

Nicolas Mathé ✍



IL MÉRITE DE FAIRE LA UNE

Thibaut HAMONOU

Le Bleu et rouge et noir

Formé depuis deux ans au Stade Toulousain, Thibaut Hamonou vient de remporter en Argentine la coupe du monde de rugby des moins de 20 ans. Dans la vie, le jeune homme est tel que sur les terrains, à la fois fort et généreux.

✍ Philippe Salvador



MINOT. Né en 2000 à Seclin, dans les Hauts de France, Thibaut Hamonou a traversé du pays. Ses parents, infirmiers anesthésistes, ont d'abord été mutés à Cahors, où il a commencé à pratiquer le rugby dès l'âge de 8 ans. C'est son frère aîné qui l'initie : « Il m'a fait découvrir tout le plaisir du sport. » Cinq ans plus tard, à Montauban, le jeune athlète au physique déjà hors du commun intègre le club de l'USM.

TOURNANT. Sa vie a complètement basculé dans le rugby lorsqu'il a rejoint l'équipe de France des moins de 16 ans, en 2015. « J'ai réellement pris conscience à ce moment-là de tout ce que je pouvais faire. » Les commentateurs avisés louent sa capacité à se déplacer sur le terrain et sa polyvalence, puisque Thibaut Hamonou peut évoluer à tous les postes de la troisième ligne. Ce qui n'a pas échappé aux recruteurs du Stade Toulousain.

PRÉPARATION. Thibaut Hamonou n'en est pas arrivé là sans transpirer. L'an dernier, pour mettre toutes les chances de sélection de son côté, il s'astreint à trois heures de musculation par jour, dans les locaux d'Ernest-Wallon. Le beau bébé de 1,93 mètre pour 104 kilos n'en délaisse pas pour autant les études. Il suit un BTS bâtiment, spécialement aménagé pour lui sur une durée de quatre ans, au lieu de deux... « En fin de saison, je loupe tous les cours ! » s'amuse-t-il.

PILIER. « Le rugby, c'est du collectif. On rencontre beaucoup de monde, on crée des liens, dans son équipe mais aussi chez ses adversaires. » Fidèle en amitié, Thibaut Hamonou est quelqu'un sur qui l'on peut toujours compter, à la ville comme sur le gazon. Et l'homme sait parfaitement animer les troisièmes mi-temps.

TRIOMPHE. « Devenir champion du monde des moins de 20 ans est quelque chose d'absolument incroyable. » De retour d'Argentine, Thibaut Hamonou n'a donc pas pu reprendre l'entraînement comme si de rien n'était. Désormais, il n'a qu'un seul objectif : « Intégrer la grande équipe de France. »

TOP WEB



🐦 **Régis Godec @RegisGodec 24/07 (en deux tweets) :** Le Maire de #Toulouse @jlmoudenc vient donc d'attribuer le permis de la Tour Occitanie à la Cie de Phalsbourg. Résultat de 5 années de modification des règles d'urbanisme pour satisfaire les exigences de ce promoteur, Ultime favoritisme pour la Cie de Phalsbourg : le permis est délivré alors même que l'Etat vient de lancer une étude pour une fiscalité supplémentaire pour les projets qui bénéficieraient de la LGV. Si cet impôt LGV voit le jour, la Tour Occitanie en sera exemptée.

🐦 **Véronique Vinet @VeroniqueVinet 23/07 :** Pendant que nous étions en copil sur #agriculture durable en @Occitanie, les députés ratifiaient le #CETA,

Interconnection des politiques publiques avec la PAC, OK et c'est déjà compliqué. Comment on fait avec un tel accord ?

🐦 **Gérard Onesta @OnestaGerard 23/07 :** Que dire des quarante MILLIARDS de litres d'eau (!) évaporés annuellement dans les tours de refroidissement de Golfech, à l'heure où l'on parle de rationner la consommation d'eau des citoyen/nes ? #FolieNucléaireOrdinaire

🐦 **Marc Péré 20/07 :** Réunion du G7 Finances, juillet 2019, Chantilly. 20 cravatés. Pas une femme. Si tu tires 20 personnes au hasard, t'as une chance sur un million de n'avoir que des hommes. 1 chance sur 1 million que ces hommes évitent la faillite planétaire ? Insupportable domination masculine.

🐦 **Sandrine Mörch 18/07 :** Pour quelles raisons fallait-il suivre cette première étape pyrénéenne ? Pour l'entrée dans les #Pyrénées ? Pour le Maillot jaune ? Pour Romain Bardet ? Pour Ineos ? OUI mais SURTOUT ... Pour le passage par #Bagatelle !! Un Grand moment de bonheur dont les 20 s ont métamorphosé à jamais le quartier ! Quelle victoire pour les Quartiers Prioritaires !

🐦 **Arnaud Lafon 24/07 :** Un grand merci à notre député Sebastien Nadot qui a voté ce 23 juillet contre la ratification des accords ceta. Il est le seul député du département avec joel Aviragnet à avoir refusé que notre agriculture soit lâchement concurrencée déloyalement par des produits importés. Laissons les autres députés du département s'alimenter autre part et merci aux restaurateurs de refuser de leur servir des produits français.

EN ABRÉGÉ

Le Lab Citoyen imagine LA MÉTROPOLE DE DEMAIN



Les membres du groupe de réflexion citoyen lancé par Philippe Joachim, ancien directeur de cabinet de Martin Malvy, présentent le résultat de leur travail. Une quarantaine de propositions pour l'avenir de Toulouse.

L'idée du Lab Citoyen lancé il y a près d'un an par Philippe Joachim, ancien directeur de cabinet de Martin Malvy, est d'alimenter le débat autour des principaux enjeux des élections municipales toulousaines, sans pour autant briguer de mandat. Pas de liste ni de candidature en vue. Ce groupe de réflexion, composé d'une centaine de personnes issues de divers horizons, cessera donc ses activités à l'automne. « Pour ne pas interférer dans la campagne », selon les mots du fondateur, qui confie avoir été « fortement sollicité par des formations politiques ». Des appels du pied venant d'éventuels candidats que celui-ci n'a pas voulu citer et auxquels il assure ne pas avoir donné suite. Les participants se sont réunis mensuellement pendant dix mois pour élaborer une quarantaine de propositions sur des thèmes liés aux transports en commun, à la qualité de l'air, à la culture, à la citoyenneté ou au commerce en centre-ville. « Dans nos rangs, nous comptons seulement 10% de gens exerçant des responsabilités politiques, de différents bords et qui sont engagées à titre personnel », précise Philippe Joachim.

Parmi les thèmes de réflexion, se détache celui de la circulation, « une des priorités absolues » selon Philippe Joachim. Le think tank met en avant deux solutions : l'aménagement d'une piste cyclable à double-sens et en site propre tout le long du Canal du Midi et la création d'une ligne de métrocâble en doublement de la rocade. Ce système, s'apparentant à un téléphérique urbain et moins onéreux qu'un métro, permettrait d'éviter un second périphérique. « Nous ne revenons pas sur la troisième ligne de métro, car en matière de mobilité, il faut additionner les alternatives. Cette infrastructure, dont nous avons estimé le coût à 800 millions d'euros, devra être associée à la construction de grands parkings périphériques et de dispositifs d'incitation au covoiturage », précise Philippe Joachim, qui donne rendez-vous fin août pour découvrir l'ensemble des propositions, lors de deux réunions publiques. « Ce n'est pas un programme, nous ne présenterons pas de candidats. Mais je serai ravi de voir des membres de ce groupe défendre nos idées sous d'autres bannières », insiste ce dernier.

Nicolas Belaubre ✍

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

Plaisance-du-Touch : QUELLE ÉTIQUETTE pour Philippe Guyot ?

CATALOGUE. Peut-on se dire sans étiquette en étant « soutenu » et non pas « investi » par La Rem ? C'est la polémique qui anime Plaisance-du-Touch alors que Philippe Guyot, le maire sortant, vient de recevoir l'appui du mouvement d'Emmanuel Macron pour les municipales. La section socialiste locale dénonce une manipulation et tient à rappeler le parcours de son ancien camarade.

Après Dominique Faure à Saint-Orens-de-Gameville, Philippe Guyot, maire sortant de Plaisance-du-Touch, est le deuxième candidat adoubé par la République en Marche en Haute-Garonne en vue des municipales. Mais, dans sa course à l'ancrage local, le mouvement présidentiel ne s'embarrasse pas toujours du passé politique de ses ambassadeurs. Ainsi, la présentation de Philippe Guyot dans un communiqué publié par LaRem31 n'a pas été du goût de la section plaisançoise du Parti socialiste. Ce dernier y est décrit comme ayant été « de 2014 à fin 2018 adjoint au maire sans étiquette de Plaisance-du-Touch ». « En l'occurrence, ce candidat a été membre du PS durant 22 ans, de 1996 à 2018 », élu à chaque fois en tant que tel, rappelle la section, qui dénonce un « mensonge de l'organisation politique ».

Philippe Guyot, lui, évoque « une erreur ou un oubli qui arrange peut-être LaRem31 », mais assume son parcours : « Les gens savent que j'ai appartenu au PS et je n'en ai aucune honte. De mon côté, j'ai transmis tout mon historique politique au mouvement : de mes débuts à la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), puis au parti communiste jusqu'au PS que j'ai quitté en 2018 alors que j'étais secrétaire de section. » Mais il n'y a pas que sur la forme que ce soutien de la majorité présidentielle dérange. Sur le fond, les socialistes plaisançois regrettent que « les ambitions politiques » aient amené leur ancien camarade « à trahir sa parole et ses idéaux » : « Affichant des idées socialistes quand l'étiquette PS permettait d'être élu, il n'hésite pas à rejoindre la droite libérale lorsqu'elle lui donne l'espoir de le rester », affirment-ils.



Face à ces accusations, le maire précise qu'il n'est pas investi par LaRem, mais simplement soutenu, et maintient qu'il sera un candidat sans étiquette : « Je ne suis plus membre d'aucun parti. J'ai sollicité En Marche avant tout parce que j'y ai de bons rapports au niveau local. Je rejette la qualification de libéral et personne ne m'a demandé d'adhérer à la politique nationale du mouvement. » Pas de contreparties donc, selon Philippe Guyot. Les seules conditions étaient de ne pas défendre une liste concurrente aux Européennes et de signer une charte classique d'engagement des élus. Quant à la présence du logo En Marche sur ses affiches de campagne, la question sera discutée avec ses colistiers. En attendant, le candidat assure qu'il essaiera d'obtenir d'autres appuis à gauche et que sa liste sera composée de deux tiers de personnes sans étiquette. Un terme qui n'a pas fini de faire débat.

Nicolas Mathé ✍

Municipales : Jean-Luc Lagleize DÉSIGNÉ CHEF DE FILE à Toulouse par le Modem



Après le Parti socialiste à Toulouse, c'est au tour du Modem de se doter de "chefs de file" en vue des municipales. Le mouvement de François Bayrou a annoncé le 18 juillet la désignation de ses représentants dans 200 communes. Sans surprise, Jean-Luc Lagleize a été nommé dans la Ville rose, mais ce dernier ne sera pas forcément candidat. Les instances nationales du parti centriste précisent en effet que ses chefs de file peuvent, en fonction des situations locales, intégrer des listes de rassemblement.



Jeux
CONCOURS

Gagnez l'un
de ces cadeaux
en envoyant
un mail à : [redaction
@lejournaltoulousain.fr](mailto:redaction@lejournaltoulousain.fr)
Mettre en objet :
Jeux concours
*Dans la limite des stocks
disponibles



LIVRE

"Le jour
où ils ont mis
un cerveau dans
mon aspirateur"

Pour vous, l'intelligence artificielle, c'est quoi ? Un sujet de science-fiction pour le cinéma ? OK, mais si je vous dis que l'IA est en passe de révolutionner votre travail, l'éducation de vos enfants, vos moyens de transport, vos relations sociales et votre santé... Alors, vous comprendrez l'impact d'un bouleversement que certains comparent déjà au feu, à la roue ou à l'électricité !



LIVRE

"Toute la ville
en parle"

Les années passent, les bonheurs et les drames se succèdent, le monde se transforme, mais les humains ne changent guère. Et c'est la même chose au cimetière puisque, loin de jouir d'un repos éternel, les défunts y continuent leurs existences, sous une forme particulière. Au fil des décès, ils voient ainsi arriver leurs proches qui leur donnent des nouvelles fraîches du village. Mais d'inexplicables disparitions viennent bouleverser la vie, et la mort, de cette paisible petite communauté.

SORTIR

Un été pour rire
avec CATINOUE ET JACOUTI



BALADIN. Jusqu'au 30 août, la Maison de l'Occitanie de Toulouse propose une exposition en hommage à Charles Mouly et à ses personnages légendaires, Catinou et Jacouti.

Cette grosse mégère au langage fleuri et son époux maigrichon et alcoolique ont toujours le don de nous dérider. La Maison d'Occitanie de Toulouse expose les planches de Catinou et Jacouti, les fameux personnages immortalisés par le génial Charles Mouly, dont on célèbre cette année le centenaire : « Son style est unique. C'est un dessin au trait. Une caricature de presse qui croque ses protagonistes à la volée », dépeint Patrick Lasseube, le chef d'orchestre de l'événement, qui se tient jusqu'à la fin août. Diplômé de Khâgne, Mouly n'était pas prédestiné à cela : « Au lieu de donner des cours de latin ou de grec, il a passé sa vie à crayonner et à raconter des histoires ! » C'est à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale qu'il ranime ces deux héros universels et intemporels du folklore occitan. Des gens du coin « tels qu'on peut en rencontrer encore dans tous les villages de nos terroirs d'Oc ».

Avec leur verve et leur solide bon sens, Catinou et Jacouti sont les dignes héritiers d'une longue tradition de l'autodérision et du burlesque occitan, « qui va des troubadours aux Chevaliers du Fiel, en passant par le poète Goudouli », récapitule Patrick Lasseube. Ce dernier loue le toupet de l'auteur, qui avait décidé d'écrire les légendes de ses croquis dans un Occitan parlé, « de tous les jours » et en phonétique : « On lui a beaucoup reproché de ne pas utiliser sa forme littéraire, normalisée, et cela l'a meurtri. Mais il voulait que ses farces soient abordables, que tout le monde puisse les comprendre, même ceux qui connaissent peu le patois. Et il a su trouver les bons mots, ceux qui sonnent bien. » C'est ainsi que le fameux couple s'est installé sur les dernières de couverture des journaux avant que leurs chicaneries soient adaptées au théâtre. Plus de 2 000 chroniques, 1 000 émissions de radio et 4 000 représentations leur sont dédiées. « C'est un succès phénoménal qui n'a jamais cessé de se confirmer. Par son ampleur et sa durée, il n'a pas d'équivalent dans les annales de la culture populaire occitane », constate celui

« C'est un succès
phénoménal,
qui n'a jamais cessé
de se confirmer »

qui, depuis la mort de Charles Mouly en 2009, le fait republier dans les colonnes des hebdomadaires "Le Villefranchois" et "La Gazette du Comminges". « Ces scènes de la vie quotidienne touchent les gens, parce qu'ils s'y retrouvent. Catinou et Jacouti n'ont pas vieilli et sont donc toujours très présents, y compris dans les jeunes générations », remarque Patrick Lasseube. À la tête de l'association Pais de Catinou et Jacouti, il édite et diffuse, depuis un quart de siècle, l'œuvre de Charles Mouly et organise une fête annuelle dans le quartier Minjocèbos de Saint-Lys, en Haute-Garonne, où sont domiciliés les deux personnages imaginaires : « Ils apportent partout la joie de vivre et secouent notre Midi d'un énorme éclat de rire. » Patrick Lasseube leur consacra une anthologie complète, l'an prochain, à l'occasion du 75^e anniversaire de leur renaissance.

Philippe Salvador ✍



CATINOUE ET JACOUTI sont partout

Stars des journaux, de la radio et des planches, Catinou et Jacouti ont également vu leurs aventures faire l'objet de deux disques 33 tours, d'un film long métrage, "La cloche de Minjocèbos" de Christian Attard, et de plus d'une dizaine de publications d'ouvrages et de cartes postales, aux éditions Francis Loubatières.

Maison de l'Occitanie,
11 rue Malcousinat
à Toulouse
ostaldoccitania.net/fr

Vos ANNONCES LÉGALES dans votre hebdo

annonceslegales@lejournaltoulousain.fr

Tarif de Publication : L'annonce légale est facturée en fonction du nombre de lignes publiées selon les normes fixées par l'arrêté ministériel du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. La version consolidée du 1^{er} janvier 2018, fixe le prix de la ligne à 4.16€ HT pour le département de la Haute-Garonne.



AVIS PUBLICS



Vente de logements vacants conformément aux articles L443-11 et R443-12 du CCH ; PATRIMOINE SA Languedocienne informe ses locataires et les locataires des bailleurs sociaux du département 31 que les logements suivants sont mis en vente.

LOGEMENTS	Type	Surface Habitable	DPE	Prix de Vente
1, rue Bobillot 31200 Toulouse Apt n°2 – RDC copro de 38 lots+38 acc - sans proc en cours- Chges 1760€/an env- TF 1340 € env/an	T5	96 m²	D	300 000 €
1, place Ritay 31000 Toulouse Apt n°3 – 1er avec asc - cave Copro Bât A 25 lots -sans proc - TF 1030€/an – chges 1400€/an env	T3	64 m²	E	180 400 €
26, rue Henri Moissan 31200 Toulouse Apt n°3 – RDC avec jardin Copro 30 lots + 34 acc – sans proc – TF 795€/an – chges 920€/an	T2	49 m²	C	104 900 €

Les prix indiqués sont exclusivement réservés aux locataires du département 31. Pour les locataires de PATRIMOINE SA, ces logements seront destinés à leur résidence principale. Les locataires intéressés sont priés d'envoyer une demande écrite dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication à : **PATRIMOINE SA Languedocienne** - Agence Commerciale 5, place de la Pergola – CS 77711 - 31077 TOULOUSE cedex 4
Contact.vente-hlm@sa-patrimoine.com

CONSITUTIONS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé du 15 juillet 2019 à CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS (31620), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION : **FP CONSEILS**

SIÈGE SOCIAL : 3, Impasse Bordeneuve à CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS (31620)

OBJET : La réalisation de toutes prestations de services aux entreprises, études, conseils, gestion, assistance. Le conseil pour les affaires et la gestion. La mise en relation de personnes physiques et morales, d'entreprises, ainsi que leur rapprochement. Et plus généralement, toutes les opérations de quelque nature qu'elles soient, juridique, économique et financière, civile et commerciale, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, susceptible de favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. Lesdites activités pourront être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport ou de prise en location-gérance.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 1 000 euros.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 000 euros

PRÉSIDENT : Monsieur Franck PRADINES, demeurant au 3, Impasse Bordeneuve à CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS (31620)

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède. Chaque associé peut se faire représenter par toute personne de son choix.

TRANSMISSION DES ACTIONS : toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément. La demande d'agrément doit être notifiée au Président par lettre recommandée avec avis de réception. L'agrément est donné par décision collective adoptée à la majorité renforcée des associés représentant au moins les quatre-vingt pour cent (80 %) des droits de vote des associés présents, représentés ou votant par correspondance, étant précisé que le cédant participe audit vote.

IMMATRICULATION : au RCS de TOULOUSE

Pour avis, le représentant légal

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : **UBI PACK**
Forme : société par actions simplifiée à associé unique

Siège social : 51 Avenue Jean CHAUBET 31500 TOULOUSE.

Objet social Négocio d'emballages sur mesure

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Capital social : 2 000 euros

Président de la société : Monsieur Pascal PIOT, demeurant 51 Avenue Jean CHAUBET 31500 TOULOUSE.

Immatriculation au RCS de TOULOUSE.

Pour avis



8 rue des 36 Ponts
31400 TOULOUSE

FINANCE EXPERTISE DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée

au capital de 10 000 euros

Siège social : 11 Lotissement Le Furguet Bas

31870 Lagardelle-sur-Lèze

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lagardelle-sur-Lèze du 16 juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : FINANCE EXPERTISE DEVELOPPEMENT ; Siège social : 11 Lotissement Le Furguet Bas – 31870 Lagardelle-sur-Lèze ; Objet social : le conseil en investissements financiers – le conseil pour la gestion et les affaires – le conseil en gestion de patrimoine – le démarchage bancaire et financier – le courtage et l'intermédiation en assurance – le courtage en opérations de banque et en services de paiement – l'activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce, sans détention de fonds et effets ou valeurs – la prise de participation dans toutes sociétés et par tous moyens, notamment par voie d'acquisition de parts sociales ou d'actions, apports, souscriptions, fusions, alliances – la gestion de ses titres de participation ; Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés ; Capital : 10 000 euros ; Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Les cessions d'actions, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Président : Monsieur Stéphane LE POTTIER demeurant 44 Avenue de Castelnau – 31380 Montastruc-La-Conseillère ; Directeur Général : Monsieur Franck BROUSSE demeurant 11 Lotissement Le Furguet Bas – 31870 Lagardelle-sur-Lèze ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse.

**POUR AVIS
Le Président**

Suivant acte SSP en date du 15/07/2019, il a été constitué une sas. Dénomination : **ABA FOOD**. Objet : Restauration rapide sur place, à emporter et en livraison. Siège social : 125 grande rue saint michel 31400 TOULOUSE. Capital : 500 euros. Durée : 99 ans. Président : M. AbdAllah BOUSLAMA, 25 rue Auguste Guenot 31100 TOULOUSE. Immatriculation RCS TOULOUSE.



Suivant acte reçu par Me Patrick LEGRIGEOIS notaire, le 5/7/2019, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes : Forme : société civile. Objet : A- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, - la vente de ces mêmes biens ou droits immobiliers pour autant toutefois qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société. - la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, - l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection, travaux ou autres à faire dans les immeubles de la société. B- la propriété, l'acquisition, la gestion et la vente, pour son compte, de tous instruments financiers tels que titres, valeurs mobilières, droits sociaux... de toute nature (à l'exclusion de ceux entraînant pour leur titulaire la qualité de commerçant) ainsi que la souscription et gestion d'un contrat de capitalisation aux fins de gestion de la trésorerie. C- Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Dénomination : **LE PAON ROUX**; Siège : LEGUEVIN (31490) 10 rue du Pardiac ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation ; Capital : 200€ Apports en numéraires. Premiers gérants pour durée illimitée : Mme Véronique PANEL demeurant à ARTIGUELOUTAN (64420) 9 rue de l'école, et M. Jean-Marc ROUSSEL, demeurant LEGUEVIN (31490) 10 rue du Pardiac ; Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres mutations de parts sociales sont soumises à agrément. Immatriculation au RCS de TOULOUSE.

Pour avis Me LEGRI GEOIS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à TOULOUSE du 1er juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **DOUBOUYOU HOLDING GROUP** ; Sigle : DHG ; Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée ; Siège social : 44 rue d'Auch 31770 COLOMIERS ; Objet social : Achat, vente, importation, exportation et négoce de tous produits ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés ; Capital social : 2000€ ; Gérant : Alphonse DOUBOUYOU, 44 rue d'Auch 31770 COLOMIERS ; Immatriculation au RCS de Toulouse.

Pour avis,

SCM ANESTHESISTES PARC

Société civile de moyens

Au capital de 1800 euros

52 bis chemin de Ribaute

Maison médicale La Croix du Sud

31130 QUINT-FONSEGRIVES

Avis de constitution

Il a été créé par acte sous seing privé du 10 juillet 2019, une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : **SCM ANESTHESISTES PARC**

Forme : société civile de moyens

Siège social : 52 bis chemin de Ribaute, Maison médicale La Croix du Sud, 31130 QUINT-FONSEGRIVES

Objet social : La mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres.

Durée de la Société : 90 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Apports : 1 800 Euros en numéraire

Capital social : 1 800 Euros

Gérance : - Monsieur Jean-Marc TAGLIAFERRI, demeurant 19 rue Agatoise 31000 TOULOUSE

- Madame Marion COSTECALDE, demeurant 12 route de Rebigue 31320 CASTANET-TOLOSAN.

Cession de parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées à quelque personne que ce soit y compris entre associés qu'avec un agrément donné à la majorité des trois quarts des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE

La Gérance

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 10/07/2019, il a été constitué la société suivante :

Dénomination sociale : « **SCI RIQUET ST-AUBI N** »

Forme : Société civile immobilière

Objet : l'acquisition de la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'immeubles et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.

Siège social : 43 rue Riquet – 31000 TOULOUSE

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital social : 1.000 Euros divisé en 100 parts.

Agrément : toute cession sauf entre associés.

Co-gérants : - Mme Isabelle GAYE demeurant 4 rue des Saules – Bat A3 – 31400 TOULOUSE

- Mme Emmanuelle PAMPONNEAU demeurant 43 rue Achille Dordogne – 81000 ALBI

- M. Lionel PUECH COUTOULY demeurant 24 rue Agathoise – 31000 TOULOUSE

RCS TOULOUSE

**Pour avis,
Les co-gérants**

Avis de constitution

Forme : SAS

Dénomination : **LPDL**

Capital : 1000 euros souscrit en numéraire

Siège Social : 3 rue des écoles, 31790 ST JORY.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre de commerce de Toulouse.

Objet : Restauration sur place et a emporter, activité de bar et location de matériel aquatique

Exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.

ASSEMBLEES OU DECISIONS ORDINAIRES

- Les Décisions sont prises à la Majorité simple du capital

ASSEMBLEES OU DECISIONS EXTRAORDINAIRES

- Les Décisions sont prises à la Majorité de plus de trois quart du capital social

Agrément : Les cessions d'actions sont libres.

Président : Jean Philippe Fol, né le 14/08/1984 à Paris, de nationalité Française, demeurant au 8 bis route de Montségur, 31790 Saint Jory pour une durée indéterminée.

Directeur Général : Vaquier Hélène, née le 09/05/1985 à Amiens, de nationalité Française demeurant au 8 bis route de Montségur, 31790 Saint Jory

Pour avis,

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 16 juillet 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : **SAS NOUR**

CAPITAL : 500 euros

SIÈGE : 8 Rue Matabiau, 31000 TOULOUSE

OBJET : Boucherie, Charcuterie halal, traiteur, sandwicherie

DURÉE : 99 Années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT DES CESSIIONS :

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

ORGANES SOCIAUX

Nomination sans limitation de durée.

Président :

Monsieur OUHADDOU Abdelkader, demeurant 13 Rue de la Martinique, Appartement 8, 31100 TOULOUSE.

IMMATRICULATION : RCS de TOULOUSE

Pour Avis et Insertion



Patrick PARTOUCHE
Avocat
19, chemin de Nicol
31200 - TOULOUSE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 17 Juillet 2019 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : **BIP**
OBJET : L'acquisition, la propriété, l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.
CAPITAL : 1 000 €
APPORTS : en numéraire
SIEGE SOCIAL : 9 Impasse des Frênes à MURET (31600)
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
GERANCE : TAPIOU Edith demeurant 385 chemin de la hillière à RIEUMES (31370) et VOIGT Patrice demeurant 385 chemin de la hillière à RIEUMES (31370)
CESSION DE PARTS : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément.
IMMATRICULATION : Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE

Pour avis

Avis de constitution

FORME : S.A.S
DENOMINATION : **L'ANTI CA PIZZA**
OBJET : Restauration, restauration rapide, à emporter ou à consommer sur place
SIEGE SOCIAL : 44 Rue du général Jean COMPANS 31 500 TOULOUSE.
DUREE : 99 ANNEES.
CAPITAL SOCIAL : 1000 €
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT: Les cessions d'actions à des tiers comme aux associés sont soumises à l'agrément des associés.
PRESIDENT : M SAHIL HAMZA, demeurant 22 Rue André ETCHEVERLEPO, 31200 TOULOUSE.
DIRECTEUR GENERAL : SAHIL Redouane, demeurant 5 Rue des chamois 31200 TOULOUSE.
IMMATRICULATION : RCS Toulouse

Pour avis,

Avis de constitution

Par acte du 11 juillet 2019, il a été constitué une société sous la forme de Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **ELGOUNA**
Siège social : 23 avenue du Cimetière 31500 TOULOUSE
Objet : L'acquisition et la gestion par voie de location ou autrement et la vente de tous immeubles
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros
Gérance : Monsieur Philippe HAMONIER né le 26 mars 1963 demeurant 3 chemin Montauriol, La Bourdette SOULEILLA de GAGET 31280 MONS et Monsieur Thierry MARCHE né le 10 mai 1967 demeurant 15 chemin du Chant du Merle 31400 TOULOUSE
Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de tous les associés. Les cessions de parts entre les associés sont libres.
IMMATRICULATION au RCS DE TOULOUSE

TRANSFERTS DE SIÈGE

SG CHAUSSURES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 123 avenue du Général Leclerc - 15000 AURILLAC 533937066 RCS AURILLAC

Par décision du 10 mai 2019, l'associée unique a transféré le siège social de 123 avenue du Général Leclerc à AURILLAC (15000) au Centre Commercial de Roques, 7 allée Fraixinet à ROQUES-SUR-GARONNE (31120) et ce à compter du 1er avril 2019, et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AURILLAC (15) sous le numéro 533937066 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE (31).
Par décision du 10 mai 2019, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant Monsieur Julien, David, Nicolas TOUTAIN, demeurant 22 rue de la Paix à LAMAS-QUERE (31600), pour une durée indéterminée et ce à compter du 1er mars 2019.
Co-Gérance : Madame Stéphanie GADDET et Monsieur Julien TOUTAIN demeurant ensemble 22 rue de la Paix à LAMAS-QUERE (31600).

Pour avis
La Gérance

SCI NIGELLE au capital de 10.000 euros
Siège social : 81 avenue des Bourdettes - 31250 REVEL 830 248 910 RCS TOULOUSE
L'AGE des associés de la SCI NIGELLE du 30/06/19 a décidé de transférer le siège social de 10 rue des Anciennes Facultés 21000 DIJON à 81 avenue des Bourdettes 31250 REVEL à compter du 1/07/19 et de modifier l'article 5 des statuts. La société, immatriculée au RCS DIJON 830 248 910 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de TOULOUSE. La Société, constituée pour 99 ans à compter du 15/04/17, a pour objet social l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et bien immobiliers et a un capital de 10.000 euros composé uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Marie-José TEISSEIRE demeurant à REVEL-81 avenue des Bourdettes. Associés : Marie-José TEISSEIRE et Thomas IMART demeurant à REVEL-81 avenue des Bourdettes. Laura IMART demeurant TOULOUSE (31400)-3 impasse des frères Morane Clauses relatives aux cessions de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant les 2/3 au moins du capital.

Pour avis, La Gérance
Marie José TEISSEIRE

Patrick PARTOUCHE
Avocat
19, chemin de Nicol
31200 - TOULOUSE

C2V AUTOMOBILES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
579 Chemin de la Riverotte
31860- LABARTHE-SUR-LEZE
RCS TOULOUSE : 839758083

Aux termes de décisions en date du 17 Juillet 2019 l'associé unique, conformément à l'article 4 des statuts, a décidé de transférer le siège social de LABARTHE SUR LEZE (31860) 579 chemin de la Riverotte, à AUTERIVE (31190) Voie Hestia - Zone Industrielle Lavigne et ce avec effet au 1er Août 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Le dépôt légal sera réalisé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

Pour avis

FIDAL
9 avenue Parmentier
31086 Toulouse

ESPOIR
Société civile immobilière
au capital 500 euros
Siège social transféré : Route Nationale 117 - Zone Industrielle 31600 MURET
503 946 972 RCS TOULOUSE

Suivant décision de l'AGE en date du 22/07/2019, le siège social de la société a été transféré du 24 avenue Didier Daurat - Chez Groupe DALLARD - 31400 TOULOUSE à l'adresse suivante : Route Nationale 117 - Zone Industrielle - 31600 MURET, à compter du même jour.
Le titre I « CARACTERISTIQUES » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de TOULOUSE.

Pour avis,

G DAPOIGNY INGENIERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social 8 Rue Jaques Babinet immeuble les peupliers 31100 Toulouse
753.858505461 RCS AUCH

Avis de publicité

Aux termes de la décision de du 31 Mai 2019, il résulte que :
Le siège social a été transféré au 29 Rue Baudrimont 31400 Toulouse, à compter du 31 Mai 2019.
L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de TOULOUSE.

Pour avis,



6, place de l'Hôtel de Ville
32600 L'ISLE JOURDAIN

Suivant Procès-Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 juillet 2019, de la société **SCI CHATEAU LE NEUF**, immatriculée sous le numéro 527 608 806, il a été décidé le transfert du siège social, à compter du même jour, de L'ISLE JOURDAIN (32600) ZA du Pont Peyrin - 14 Rue du commandant Cousteau, au 11, avenue de Cocagne 31560 NAILLOUX et modifié l'article 4 des statuts.
Mention au RCS AUCH et TOULOUSE

FIDEXCIA TMP
SASU au capital de 10000 €
Siège social :
2 Impasse Henri Pitot, 31500 Toulouse
819 731 209 RCS de Toulouse
En date du 23/07/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 227 Route de Fronton, 31140 Aucamville, à compter du 23/07/2019.
Mention au RCS de Toulouse

La **SARL HB ET CIE**, au capital de 1000€. 520197658 RCS Toulouse. Suite à l'AGE 02/01/2019 il a été décidé de transférer le siège social de Résidence la Poudrette n°20, 800 chemin de Lanis, 82000 MONTAUBAN au 9 ter avenue de Lyon, 31500 TOULOUSE à compter du 02/01/2019. Modification au RCS TOULOUSE

Pour avis

Forme : SARL. Dénomination : **SGA SARL**, au capital de 2000 €. 825171598 RCS Toulouse. Le gérant du 22/07/2019 a décidé de transférer le siège social de la société du 4 rue Bernadet Centre d'Affaires Bernadet 31830 Plaisance du Touch au 40 rue Paul Valéry bâtiment 48 31200 Toulouse à compter du 01/08/2019. Modifications au RCS TOULOUSE

CESSION FONDS DE COMMERCE



SOCIETE TOULOUSAIN D'ETUDE ET D'USINAGE
Société par Actions Simplifiée au capital social de 82.500 €
Siège social : ZAC de la Bruyère 31120 PINSAGUEL
RCS TOULOUSE 381 315 985

Suivant acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 5 juillet 2019 enregistré au Service départemental de l'enregistrement TOULOUSE, le 11 juillet 2019 références 3104P61 2019 A 01756, La Société **COURTOIS T.F.A.**, SARL au capital de 46.000 €, dont le siège social est sis 8 Rue Louis Breguet ZA 31700 CORNEBARRIEU (RCS de TOULOUSE 397 741 141), a cédé, à la SOCIETE TOULOUSAIN D'ETUDE ET D'USINAGE, SAS au capital social de 82.500 € dont le siège social : ZAC de la Bruyère 31120 PINSAGUEL (RCS TOULOUSE 381 315 985), le fonds artisanal de mécanique de précision, fabrication de pièces et d'ensemble mécaniques, tournage, fraisage, ajustage et débit, exploité à CORNEBARRIEU (31700), ZA 6 rue Louis Breguet, pour le prix de 300.000 €.
La date du transfert de propriété et de jouissance est le 5 juillet 2019.
Les oppositions seront reçues Cabinet ACTIV'LEX, 5 rue des Fleurs 31000 TOULOUSE, où domicile a été élu.
Les formalités subséquentes à la cession dudit fonds seront enregistrées au RCS de TOULOUSE.

Pour avis,
Le Président

MODIFICATIONS DIRIGEANT(S)

NEPHTYS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 544 200 €
Siège social : 1441 route d'Odars L'En Bals - 31570 PRESERVILLE
RCS TOULOUSE 482 350 832

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 mai 2019, il résulte que :
Mme Mauricette PERINOTTI, demeurant 1441 route d'Odars - L'En Bals - 31570 PRESERVILLE a été nommé directrice générale et ce depuis 28 juin 2013.
M. Frédéric PERINOTTI, demeurant 10 avenue Armand LEYGUE - 31400 TOULOUSE a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Jean-Pierre PERINOTTI, décédé.
L'article 39 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Jean-Pierre PERINOTTI a été remplacé par celui de M. Frédéric PERINOTTI.

Pour avis,
Le Président

FRANCE AUTO - Société par actions simplifiée au capital de 152 449 Euros - Siège social : 24, Avenue Didier Daurat 31000 TOULOUSE - R.C.S. : TOULOUSE 333 314 987 - N° SIRET : 333 314 987 00020 - Suivant décision de L'Associé Unique du 2 Juillet 2019, la société « FINANCIERE KOALA », a été nommée en qualité de Président, pour une durée indéterminée, en remplacement de la société « FINANCIERE DALLARD » démissionnaire, et ce à compter du 2 Juillet 2019. PRESIDENT DE LA SOCIETE : Ancienne mention : SAS FINANCIERE DALLARD domiciliée RN 117 à MURET (31600) - Nouvelle mention : La société « FINANCIERE KOALA », dont le siège social est « ESPACE DELTA » 305 Rue John Mac Adam à NÎMES (30900).

Pour avis et mention

ECDR

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 Euros
Avenue du Chemin Vert - Quartier du Plech - 31230 L'ISLE-EN-DODON
RCS TOULOUSE : 808 606 503

Aux termes d'un acte sous seing privé du 9 juillet 2019 à L'ISLE-EN-DODON (31230), l'associé unique a décidé de nommer aux fonctions de gérant à compter du 9 juillet 2019 et pour une durée illimitée, Madame Isabelle DAVID, demeurant au 62, Avenue François Mitterrand à SAINT-GAUDENS (31800).

Pour avis, le représentant légal



BOREAL
Société par actions simplifiée
au capital de 33 880 euros
Siège social : 1 Ter Rue de l'Industrie 31 320 CASTANET-TOLOSAN
420 175 820 RCS Toulouse

L'assemblée générale ordinaire en date du 26 juin 2019 prend acte de la démission de Monsieur Michel GAVART de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour. Il n'a pas été nommé de nouveau Directeur Général.

POUR AVIS
Le Président

Aux termes d'une assemblée générale des associés de la société **PURGO** en date du 12/07/2019, SARL au capital de 100 € dont le siège social est à Toulouse (31000), 1 bis rue Jules Chalande, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 824 570 964, M. Bikash PURIFICATION a donné sa démission de ses fonctions de gérant à compter du 12/07/2019. M. Pan-koj Francis GOMES a été désigné en qualité de gérant à compter du 12/07/2019 et la SARL est devenue unipersonnelle.

MODIFICATIONS COMMISSAIRES AUX COMPTES

B & O PHARM
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 500 Rue de L'Hers ZA de la Masquère, 31750 ESCALQUENS 434 077 525 RCS TOULOUSE
Par décision du 28 juin 2019 l'associé unique a pris acte de la fin du mandat de BGH EXPERTS ET CONSEILS, commissaire aux comptes titulaire et a nommé en remplacement la société ERNST&YOUNG AUDIT - SAS - Le Compans - Immeuble B - 1 Place Alphonse Jourdain BP 98536 - 31685 Toulouse cedex 6.

TRIDEM DISTRI
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 500 Rue de L'Hers, ZAC De La Masquère, 31750 ESCALQUENS 433 590 957 RCS TOULOUSE
Par décision du 28 juin 2019 l'associé unique a pris acte de la fin du mandat de BGH EXPERTS ET CONSEILS, commissaire aux comptes titulaire et a nommé en remplacement la société ERNST&YOUNG AUDIT - SAS - Le Compans - Immeuble B - 1 Place Alphonse Jourdain BP 98536 - 31685 Toulouse cedex 6.

TRIDEM PROMO
Société par actions simplifiée au capital de 605 860 euros
Siège social : 500 Rue de L'Hers, ZAC de La Masquère 31750 ESCALQUENS 433 588 837 RCS TOULOUSE
Par décision du 28 juin 2019 l'associé unique a pris acte de la fin du mandat de BGH EXPERTS ET CONSEILS, commissaire aux comptes titulaire et a nommé en remplacement la société ERNST&YOUNG AUDIT - SAS - Le Compans - Immeuble B - 1 Place Alphonse Jourdain BP 98536 - 31685 Toulouse cedex 6.

CITE CONCEPT 2.0 EURL au capital de 200.000 euros Siège social : 43, boulevard de Thibaud 31100 TOULOUSE RCS TOULOUSE 788501922 Le 28/06/2019, l'associé unique constate la fin de mandat et le non renouvellement des commissaires aux comptes titulaire AUDIT PLUS CONSEIL et suppléant SOGIREX. Modification au RCS de TOULOUSE.



Notre
ADRESSE
MAIL

annonceslegales@
lejournaltoulousain.fr

Pour vos DEVIS

32 Rue Riquet
31000 Toulouse



MODIFICATIONS STATUTAIRES



11 rue Antonin Mercié
31000 TOULOUSE

KEY'S
Société par actions simplifiée
au capital de 1 .000 euros
Porté à 2.427.915 Euros
Siège social : 7 avenue Albert Durand 31700 BLAGNAC
851.397.810 RCS TOULOUSE

Aux termes des décisions de la collectivité des associés du 14 juin 2019 et des décisions du Président des 6 et 10 juillet 2019, ont été créées des actions de préférence de catégorie A (ADPA) et des actions de préférence de catégorie B (ADPB) et le capital social de la société KEYS a été augmenté en numéraire :
- d'une somme de 1.238.137 euros par émission de 1.238.137 actions nouvelles de préférence de catégorie A dites « ADPA » de 1 euro de valeur nominale, entièrement libérées,
- et d'une somme de 1.188.778 euros par émission de 1.188.778 actions nouvelles de préférence de catégorie B dites « ADPB » de 1 euro de valeur nominale, entièrement libérées.
Le capital est ainsi porté de 1.000 euros à 2.427.915 euros.
En conséquence, l'article 7 - Capital social a été modifié comme suit :
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1.000 €, divisé en 1.000 actions ordinaires de 1 € chacune de valeur nominale.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 2.427.915 €, divisé en 2.427.915 actions ordinaires de 1 € chacune de valeur nominale.
Ces 2.427.915 actions sont réparties en (i) 1.238.237 actions de préférence de catégorie A dites « ADPA », entièrement libérées et (ii) 1.189.678 actions de préférence de catégorie B dites « ADPB », entièrement libérées.
En matière d'inaliénabilité et de clause d'agrément, ont été prévues les stipulations suivantes :
à l'exception (i) des Transferts entre associés, (ii) d'exclusion d'un associé de la Société, (iii) des Transferts d'ADPA détenus par la Société elle-même ou au bénéfice de la Société, (iv) des Transferts d'ADPA à la suite d'un décès et (v) d'affectation d'ADPA en nantissement en garantie de l'emprunt bancaire destiné à les acquérir ou les souscrire, les ADPA sont inaliénables pendant une durée de deux (2) ans à compter de la fin du mois qui suit leur souscription ou leur acquisition ;
à l'exception (i) des Transferts d'ADPB au bénéfice d'associés, (ii) des Transferts d'ADPB à la suite de décès, (iii) d'affectation d'ADPB en nantissement en garantie de l'emprunt bancaire destiné à les acquérir ou les souscrire et (iv) en cas de cession de la totalité des Titres de la Société, les ADPB sont inaliénables pendant une durée de sept (7) ans à compter de la constitution de la Société ;
sous réserve et sans préjudice des dispositions du paragraphe ci-dessus, à l'exception des Transferts entre associés, des rachats par la Société de ses propres Titres, des Transferts de Titres résultant de l'application de la clause d'exclusion et de l'affectation des Titres en nantissement en garantie de l'emprunt bancaire destiné à les acquérir ou les souscrire, les autres Transferts sous quelque forme que ce soit de Titres, sont soumis à agrément préalable de la Société donné par le Comité de Gestion.
Est également prévue dans les statuts, une clause d'exclusion applicable aux détenteurs d'ADPA.

Le capital est ainsi porté de 1.000 euros à 2.427.915 euros.

En conséquence, l'article 7 - Capital social a été modifié comme suit :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1.000 €, divisé en 1.000 actions ordinaires de 1 € chacune de valeur nominale.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 2.427.915 €, divisé en 2.427.915 actions ordinaires de 1 € chacune de valeur nominale.

Ces 2.427.915 actions sont réparties en (i) 1.238.237 actions de préférence de catégorie A dites « ADPA », entièrement libérées et (ii) 1.189.678 actions de préférence de catégorie B dites « ADPB », entièrement libérées.

En matière d'inaliénabilité et de clause d'agrément, ont été prévues les stipulations suivantes :

à l'exception (i) des Transferts entre associés, (ii) d'exclusion d'un associé de la Société, (iii) des Transferts d'ADPA détenus par la Société elle-même ou au bénéfice de la Société, (iv) des Transferts d'ADPA à la suite d'un décès et (v) d'affectation d'ADPA en nantissement en garantie de l'emprunt bancaire destiné à les acquérir ou les souscrire, les ADPA sont inaliénables pendant une durée de deux (2) ans à compter de la fin du mois qui suit leur souscription ou leur acquisition ;

à l'exception (i) des Transferts d'ADPB au bénéfice d'associés, (ii) des Transferts d'ADPB à la suite de décès, (iii) d'affectation d'ADPB en nantissement en garantie de l'emprunt bancaire destiné à les acquérir ou les souscrire et (iv) en cas de cession de la totalité des Titres de la Société, les ADPB sont inaliénables pendant une durée de sept (7) ans à compter de la constitution de la Société ;

sous réserve et sans préjudice des dispositions du paragraphe ci-dessus, à l'exception des Transferts entre associés, des rachats par la Société de ses propres Titres, des Transferts de Titres résultant de l'application de la clause d'exclusion et de l'affectation des Titres en nantissement en garantie de l'emprunt bancaire destiné à les acquérir ou les souscrire, les autres Transferts sous quelque forme que ce soit de Titres, sont soumis à agrément préalable de la Société donné par le Comité de Gestion.

Est également prévue dans les statuts, une clause d'exclusion applicable aux détenteurs d'ADPA.

En conséquence, l'article 7 - Capital social a été modifié comme suit :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1.000 €, divisé en 1.000 actions ordinaires de 1 € chacune de valeur nominale.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 2.427.915 €, divisé en 2.427.915 actions ordinaires de 1 € chacune de valeur nominale.

Ces 2.427.915 actions sont réparties en (i) 1.238.237 actions de préférence de catégorie A dites « ADPA », entièrement libérées et (ii) 1.189.678 actions de préférence de catégorie B dites « ADPB », entièrement libérées.

En matière d'inaliénabilité et de clause d'agrément, ont été prévues les stipulations suivantes :

à l'exception (i) des Transferts entre associés, (ii) d'exclusion d'un associé de la Société, (iii) des Transferts d'ADPA détenus par la Société elle-même ou au bénéfice de la Société, (iv) des Transferts d'ADPA à la suite d'un décès et (v) d'affectation d'ADPA en nantissement en garantie de l'emprunt bancaire destiné à les acquérir ou les souscrire, les ADPA sont inaliénables pendant une durée de deux (2) ans à compter de la fin du mois qui suit leur souscription ou leur acquisition ;

à l'exception (i) des Transferts d'ADPB au bénéfice d'associés, (ii) des Transferts d'ADPB à la suite de décès, (iii) d'affectation d'ADPB en nantissement en garantie de l'emprunt bancaire destiné à les acquérir ou les souscrire, les autres Transferts sous quelque forme que ce soit de Titres, sont soumis à agrément préalable de la Société donné par le Comité de Gestion.

Est également prévue dans les statuts, une clause d'exclusion applicable aux détenteurs d'ADPA.

En conséquence, l'article 7 - Capital social a été modifié comme suit :

Ancienne mention : Le capital social s'élève à 8.000 Euros

Nouvelle mention : Le capital social s'élève à 6.000 Euros.

la démission du Docteur Philippe GAZEL de ses fonctions de gérant, avec effet le 30 juin 2019 minuit.

Ancienne mention : Le capital social s'élève à 8.000 Euros

Nouvelle mention : Le capital social s'élève à 6.000 Euros.

la démission du Docteur Philippe GAZEL de ses fonctions de gérant, avec effet le 30 juin 2019 minuit.

Pour avis

